

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES



Maître de l'ouvrage
Commune de LE BOULOU
2 Avenue Léon Jean Grégory - 66160 LE BOULOU
☎ : 04-68-87-51-00

Représentant légal : Monsieur François COMES, Maire

**MISSIONS DE CONSEILS, D'ETUDES,
D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE
ET DE
MAITRISE D'ŒUVRE DANS LES DOMAINES
DES INFRASTRUCTURES, DES VRD, DU GENIE-CIVIL ET DE
L'HYDRAULIQUE**

ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE

Règlement de la Consultation

Date et heure limites de réception des offres :

15 janvier 2021 – 12 h 00

Horaires :

↳ du lundi au vendredi... de 09 h 00 à 12 h 00
de 13 h 30 à 17 h 00

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION	4
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	4
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u>	4
2.1 - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET OPTIONS	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
2.6 - DUREE DU MARCHE	5
2.7 - MONTANT DU MARCHE - ETENDUE DES MISSIONS	5
<u>ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u>	5
<u>ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES</u>	5
<u>ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES</u>	5
5.1 - COMPOSITION DU JURY	6
5.2 - SELECTION DES CANDIDATURES	6
<u>ARTICLE 6 : PRESENTATION DES OFFRES</u>	6
6.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	6
6.2 - PRESENTATION DES VARIANTES	7
<u>ARTICLE 7 : JUGEMENT DES OFFRES</u>	7
7.1 - COMPOSITION DU JURY	7
7.2 - CRITERES DE JUGEMENT	7
7.3 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	7
<u>ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u>	7
8.1 - TRANSMISSION DES PLIS	7
<u>ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	7
9.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	7
9.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	7
9.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	8

Règlement de la Consultation

Les candidats sont réputés avoir pris en compte dans l'élaboration de leur offre et, donc, dans les conditions d'exécution du marché les conséquences prévisibles de l'épidémie de COVID 19 à la date de remise des offres.

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.0 - Contexte de la consultation

La Commune de Le Boulou est située au pied des Albères, dans la plaine du Roussillon, proche de la frontière espagnole. Elle est située au cœur des Pyrénées-Orientales, près du Pertus, avec un accès direct à l'autoroute. Le Boulou compte 5 554 habitants (source INSEE 2015).

Cette station thermale est réputée pour traiter les pathologies hépatiques et digestifs ainsi que les troubles cardio-artériels chroniques tels que le Syndrome de Raynaud.

La commune dispose d'un patrimoine historique passionnant, la Via Domitia, l'Eglise Sainte Marie, la Chapelle Saint-Antoine, la Cloche, le Petit tambour, la Tour Quadrangulaire, ...

Dans le cadre de sa stratégie de développement et de valorisation de la commune, la Municipalité souhaite garantir le mieux vivre ensemble par le réaménagement urbain, permettant d'entremêler les activités touristiques, économiques et la vie de village. Ainsi, la commune souhaite d'une part restructurer son espace urbain afin d'obtenir une meilleure articulation entre les différents secteurs que sont la station thermale, le village (et ses commerces), et les zones résidentielles et d'autre part, valoriser ses espaces publics.

Les axes d'amélioration portent sur la sécurisation, le partage et l'amélioration de la voirie (création de voies piétonnes, de voies vertes, organisation du stationnement), l'amélioration et l'homogénéisation des revêtements et du mobilier urbain, ainsi que sur la réfection des réseaux.

Compte-tenu de l'avancement de sa réflexion, et pour assurer une réactivité maximale, la Municipalité souhaite mettre en place un accord-cadre avec un prestataire qui aura en charge la mise en forme des objectifs fixés.

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne la :

MISSIONS DE CONSEILS, D'ETUDES, D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LES DOMAINES DES INFRASTRUCTURES, DES VRD, DU GENIE-CIVIL ET DE L'HYDRAULIQUE – ACCORD-CADRE MONO ATTRIBUTAIRE

L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commandes sans remise en concurrence.

Les missions de maîtrise d'œuvre qui pourront être confiées au titulaire sont définies aux articles L2430-1, R2431-1 à R3431-3, R2431-24 à R2431-31.

Mission de base de maîtrise d'œuvre :

- Avant-projet (AVP),
- Projet (PRO),
- Assistance au maître de l'ouvrage pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- Examen de la conformité au projet et le visa des études d'exécution réalisées par les entrepreneurs (VISA),
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET),
- Assistance au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la "Garantie de Parfait Achèvement" (AOR) ;

Missions partielles de maîtrise d'œuvre :

- Diagnostic (DIA),
- Etudes Préalables (EP),
- Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC)

Missions complémentaires :

- Coordination des Intervenants Extérieurs (CIE),
- Etablissement des spécifications des Travaux Topographiques et Géotechniques (TTG),
- Coordination de Déplacement des Réseaux (CDR),
- Assistance pour la Concertation et l'Information du public (ACI),
- Consultation du guichet unique et Déclaration de projets de Travaux et suivi des investigations complémentaires préalables aux travaux (DT).

Le contrat comprend également des missions de conseils, d'études, des missions partielles de maîtrise d'œuvre ainsi que des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine objet du marché.

Le lieu d'exécution des prestations est : le territoire de la Commune de Le Boulou

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure avec négociation (art L2124-3, R.2124-3 - R.2161-12 à R2161-20) du Code de la Commande Publique.

1.3 - Décomposition de la consultation

Le présent accord-cadre n'est pas décomposé en tranches ou en lots.

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.5 - Nomenclature communautaire

CPV : 71300000-1

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans chaque bon de commande.

2.2 - Variantes et Options

Les variantes sont autorisées.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.5 – Conditions particulières d'exécution

Sans objet

2.6 –Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de signature du marché par le Maître d'ouvrage.

2.7 –Montant du marché - Etendue des missions

Le marché ne comporte pas de montant minimal, ni de montant maximal.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Particulières

Article 4 : Présentation des candidatures

Les dossiers de candidature des concurrents seront entièrement rédigés en langue française.

S'ils sont rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les dossiers de candidature doivent comporter :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat
- Liste des principales prestations effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Article 5 : Sélection des candidatures

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

5.1 - Composition du jury

Sans objet

5.2 – Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Situation juridique
- Capacité économique et financière
- Capacités techniques et professionnelles

Critères de jugement des candidatures

Le nombre maximal de candidats admis à présenter une offre est de 3, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures. Si le nombre de candidatures présentant les capacités juridiques, financières et techniques requises est supérieur à 3, les candidats habilités à remettre une offre seront sélectionnés au terme d'un classement établi en prenant en compte les critères suivants assortis de la pondération suivante :

- Critère n°1 : note sur 40

Nombre et qualité des références professionnelles, sur la base de la liste des principaux services effectués au cours des cinq dernières années, notamment en matière d'accord-cadre relatifs à des prestations de même nature, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé et les missions réalisées.

- Critère n°2 : note sur 30

Qualité des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et notamment du personnel qui sera chargé de la réalisation du marché.

- Critère n°3 : note sur 20

Qualifications et certifications en rapport avec l'objet du marché.

- Critère n°4 : note sur 10

Certificats de capacité signés de Maîtres d'ouvrage attestant de la réalisation des références présentées.

Les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes seront retenus et invités à remettre une offre.

Article 6 : Présentation des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les justificatifs prévus aux articles L2142-1, R2142-3, R2142-4, R2143-3, R2143-6 à R2143-10 du Code de la Commande Publique.
- Références pour des missions similaires
- Une note méthodologique présentant l'approche envisagée par le candidat pour mener à bien cette opération. Ce document devra présenter l'organisation de l'équipe affectée au projet, préciser les moyens humains mobilisés, la répartition des tâches et les dispositions prises pour assurer la coordination tout au long des projets.
- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Particulières.

6.2 – Présentation des variantes

Les variantes seront présentées dans un acte d'engagement distinct. Le candidat indiquera dans la note méthodologique, les avantages de la variante proposée.

Article 7 : Jugement des offres

7.1 - Composition du jury

Sans objet

7.2 - Critères de jugement

Le jugement des offres sera effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critère d'évaluation de la note	Barème
Prix = $30 \times (\text{Taux moyen des offres} / (\text{Taux moyen des offres} + \text{Taux de l'offre étudiée}))$	30 points
Références pour des missions similaires de maîtrise d'œuvre.	20 points
Organisation de l'équipe qui réalisera le marché	25 points
Méthodologie mise en place	25 points
TOTAL	100 points

Pour chaque critère, la note de chaque candidat est pondérée selon la formule :

Note pondérée candidat = (note candidat x barème / note la plus élevée)

La note finale de chaque candidat sera la somme des notes pondérées.

7.3 - Suite à donner à la consultation

La négociation peut se dérouler en phases successives à l'issue desquelles certains candidats sont éliminés. A l'issue de la négociation, l'attribution du marché est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

Article 8 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

8.1 – Transmission des plis

Les candidats transmettent leur pli via la plateforme électronique du profil acheteur :

<https://agysoft.marches-publics.info/accueil.htm>

Article 9 : Renseignements complémentaires

9.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite via la plateforme de dématérialisation du profil acheteur :

<https://agysoft.marches-publics.info/accueil.htm>

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Documents complémentaires

Sans objet.

9.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place

Sans objet.

Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif
6 rue Pitot
34063 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél : 04 67 54 81 00

Télécopie : 04 67 54 74 10 Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme.